

L'Education nouvelle est un danger pour les défenseurs de l'ordre, de l'autorité... en 1934, Freinet réagissait aux dangers fascistes. La problématique des violences éducatives est toujours d'actualité et qu'importe les orientations politiques ! Il a fallu quand même attendre 2019, année du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant pour que la France légifère.

En octobre 1934, les fascistes souhaitent réintroduire les châtiments corporels à l'école « *La crainte du châtimement est le commencement de la sagesse* » selon un instituteur porteur de ce retour. La pédagogie portée par l'éducation nouvelle est trop laxiste et ne permet pas d'instruire et d'éduquer les jeunes enfants. Les devoirs de l'enfant doivent passer avant leurs droits.

En janvier 2016, la France présente son rapport à Genève sur la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant. Comme dans les rapports précédents, elle est tancée d'interdire formellement les châtiments corporels dans tous les milieux y compris les familles et de « *promouvoir des formes d'éducation positive, non violente et participative* ». Des formes d'éducation toujours considérées comme innovantes, même si elles sont expérimentées depuis plus d'un siècle, mais soyons réalistes elles profitent à très peu d'enfants.

Les châtiments corporels sont certes interdits au sein de l'école publique, mais la violence y est toujours présente : humiliation, punition pénible, pression de la compétition, perte de l'estime de soi, soumission... Pour les autres milieux, l'interdiction n'est pas encore dans les cartons du gouvernement.

En juillet 2019, le Parlement adopte une loi visant à interdire les « violences éducatives ordinaires ». La France devient ainsi le 56e État à interdire totalement les châtiments corporels. Le Kosovo la précède tout juste en adoptant une loi le 27 juin, mais la Suède avait légiféré dès 1979 ! Cette interdiction permet à la France d'être enfin en conformité avec les traités internationaux et de se mettre en adéquation avec la Convention internationale des droits de l'enfant.

****Retournons en 1934...**

Dans cette période de montée du fascisme, il faut persuader les citoyens que l'autorité est maltraitée par trop de libertés responsables des échecs de la société et que cela commence à l'école. Freinet réagit avec l'article « *Autorité, châtiments corporels : fascisme ; confiance en l'enfant, libre activité : essor prolétarien* » dans l'Éducateur Prolétarien, dont voici un extrait.

« Dans la lutte entre fascisme et antifascisme, deux conceptions diamétralement opposées s'affrontent : le fascisme c'est la restauration violente, sur le plan familial, pédagogique, économique, social et politique, de l'autorité.

Comme, par nature, rares sont les amoureux de la brutale autorité, le fascisme doit, au préalable, persuader aux citoyens que la liberté a fait faillite : la politique démocratique n'a amené que ruine, guerre et misère ; sur le plan scolaire la pédagogie libérale a été impuissante à instruire et à éduquer les jeunes générations.

Or, c'est là jouer sur des mots : ce qui a fait faillite, ce n'est point un système démocratique qui n'a jamais existé dans son intégralité, mais seulement comme paravent hypocrite à la dictature des banquiers, des trusteurs internationaux, des marchands de masques et de canons.

Ce qui a fait faillite à l'école, c'est également cette pseudo-liberté, qui se produit en formules sans se traduire jamais effectivement sur le plan de la réalisation pratique. Les règlements interdisent les châtiments corporels, mais nous avons montré bien souvent comment la discipline autoritaire, les punitions réglementaires, la technique des manuels et des leçons font que rien n'a été changé depuis des siècles au caractère oppressif de l'école. C'est toute la pédagogie traditionaliste qui a fait faillite et il est assez curieux qu'on se serve de cet argument pour faire encore machine en arrière, pour dire aux éducateurs : Tous vos succès scolaires viennent de ce que vous n'avez pas assez d'autorité, de ce qu'on a parlé aux enfants plus de droits que de devoirs et que vous ne pouvez plus imposer violemment vos prérogatives.

Nous pensons, nous, qu'il est bien plus logique de prendre le chemin opposé, de donner aux paysans et aux ouvriers l'entière liberté de leurs actes, et aux enfants le maximum d'autonomie dans leur organisation scolaire.

Mais il ne suffit pas de prêcher un extrémisme verbal et de servir par notre acceptation passive le traditionalisme pédagogique et social.

Si vous n'avez pas su instaurer dans votre classe une communauté de vie qui réduise le plus possible l'influence réactionnaire de l'autorité et de l'oppression, comment voulez-vous que vos élèves comprennent un jour la possibilité de réalisation d'un régime social où leur libre initiative pourrait opérer des miracles; si les parents se font forts de votre déplorable exemple pour rester, dans la famille, les potentats patriarcaux sur lesquels s'appuie le régime, comment voulez-vous qu'ils conçoivent une société sans gardes-mobiles, sans exploitation, sans obéissance stricte, sans inutile violence ?

Montrez, au contraire, que les enfants sont des êtres humains, supérieurs bien souvent par leur fraîche et puissante personnalité, aux adultes déformés et avilis ; donnez-leur le spectacle d'élèves transformés par la libre activité, d'enfants qui sollicitent le travail comme un besoin vital, qui réalisent sans effort, qui vous aiment sans ostentation et vous respectent sans crainte. »

[\(L'Éducateur Prolétarien, 20 novembre 1934](#)

****... puis en 2019**

La violence ordinaire du système éducatif ne faiblit pas, voire se développe dans ses composantes partout et tout le temps. L'intérêt de l'enfant et de ses éducateurs n'est pas inscrit dans son ADN. L'enfant comme l'adulte est tout juste bon à exécuter et à obéir.

La promotion « *des formes d'éducation positive, non violente et participative* » n'est toujours pas au rendez-vous !

Ce qui pourrait le permettre : la formation des enseignants et éducateurs. Mais elle est réduite au minimum et est conforme à cette vision de l'éducation. Les mouvements pédagogiques sont tenus éloignés des lieux de formation, on trouve certes les écrits des pédagogues de l'Éducation nouvelle comme Célestin Freinet sur les rayons « histoire de l'éducation » des bibliothèques, mais guère d'interventions de ses praticiens entre ses murs et de propositions de stages pour les étudiants dans leurs classes !

Quant à la participation, elle est très peu exercée dans les espaces éducatifs. L'enfant, le jeune est rarement consulté. Un objet d'attention, mais rarement un sujet qui propose, élabore, évalue... les projets qui le concernent. (A part la consultation de la Défenseure des enfants*)

Pourtant on sait - dans différentes études universitaires, dans certains systèmes éducatifs étrangers -, que la coopération, l'absence de compétition, le droit à l'erreur, le choix d'une évaluation qui valorise au lieu de juger et de sélectionner, la continuité des enseignements sans rupture annuelle, le mélange des âges et des niveaux scolaires, une orientation tardive, des disciplines qui se croisent, des situations pédagogiques qui permettent l'investissement, l'engagement de chaque élève... donnent des résultats et pour tous les enfants qu'ils soient de milieux populaires ou non. Mais notre système pratique toujours : la compétition dès la maternelle, l'évaluation notée et comparative tout au long de la scolarité, la stigmatisation des erreurs avec le sentiment d'être nul dès le CP, les ruptures annuelles, le cloisonnement des disciplines, la transmission verticale, l'orientation précoce, les séries prestigieuses...

Une volonté politique est toujours attendue !

*Des enfants issus de la Consultation nationale du Défenseur des droits questionneront les décideurs sur la réalisation de leurs droits et partageront leurs propositions pour les années à venir le 20 novembre de 10 h à 13 h à l'UNESCO

Un site : [J'ai des droits, entends-moi](#)